



# Comité social d'administration de service central de réseau de la DGFIP

## Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et condition de travail

### Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

La formation spécialisée se réunit la veille d'une journée d'action intersyndicale de revendication portant sur nos rémunérations et nos carrières. Or, le Ministre indiquait chercher, dans un contexte de moindre croissance, des économies budgétaires de 10 milliards d'euros pour cette année et le double pour 2025. Nos organisations CGC & UNSA aspiraient à une répartition équitable, portant notamment sur les 210 milliards de subventions aux entreprises. Or, nous apprenons le 22 février<sup>1</sup> que :

- le programme 156, qui constitue le gros des ressources de la DGFIP, sera allégé de 108 M€.
- le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » perd 106 millions d'euros et va impacter le fonctionnement et les missions transversales du ministère notamment peut être les investissements dans les systèmes d'information.
- Le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » est raboté de 43 M€.

Ces coups de ciseaux concernent directement les conditions de travail de nos collègues. En effet, la perte de moyens freinent le développement des projets nécessaires à l'amélioration du quotidien. Deux postes sont particulièrement sensibles :

- les investissements dans un système d'information ergonomique, performant et sûr ;
- la remise en état de nos bâtiments conjuguant efficacité énergétique et confort des agents.

Nous constatons donc une double punition injuste contre les agents eu égard à l'effort « exemplaire » de la DGFIP depuis sa création en 2008 : un pouvoir d'achat en baisse et une dégradation de l'environnement professionnel. C'est pourquoi, nous relayons, avec les autres organisations unanimes, l'appel à la mobilisation de demain.

Quant au périmètre de notre formation, nous ne pouvons que constater l'imprévision quant à la mise en œuvre de la [circulaire gouvernementale n° 6429-SG du 22 novembre 2023 relative à l'accompagnement des agents publics mobilisés pendant les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024](#). En effet, la note du secrétariat général du 12 février n'aborde que la question de l'accessibilité des seuls sites parisiens ministériels. Or, notre Ministère fait l'impasse sur le « plan de gestion de la demande de transport » francilien « qui vise à réduire l'engorgement dans les transports ! » Le Gouvernement encourage fortement les administrations, « dans le cadre d'une volonté d'exemplarité portée de l'État, à favoriser au maximum le télétravail de leurs agents quand cela est possible. » Il nous semble nécessaire de suppléer au manque d'initiative du secrétariat général. Les services centraux franciliens ne peuvent-ils pas, sauf motif impérieux, ouvrir dès à présent le principe d'un télétravail exceptionnel lors des quinzaines du 22 juillet et du 28 août ? Au vu de ses spécificités, notre direction des services centraux peut, en toute subsidiarité, décider pour elle-même selon les instructions de la Première ministre.

<sup>1</sup> [Décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits](#)



Concernant les opérations immobilières à Noisy-le-Grand ou à Fontenay-sous-Bois, notre formation spécialisée devrait pouvoir réaliser des visites de préparation et *a minima* de réception de chantier à la lumière de l'expertise technique des questions de santé, sécurité et condition de travail. Nous saluons d'ailleurs le travail des professionnels du sujet pour la qualité de leur éclairage de ces problématiques. Nous déplorons de devoir réclamer sans cesse l'application des droits de la représentation syndicale.

Nous félicitons tout le réseau de la prévention et des secrétariats pour la qualité et l'exhaustivité des données et de leur présentation du tableau de bord de veille sociale (TBVS). Il marque une direction talentueuse mais vieillissante, qui pose la question de son renouvellement à long terme.

Je vous remercie.

*Sur les jeux olympiques, l'administration entend. Il y aura une circulaire DGFIP qui est en préparation. L'arrivée de la nouvelle directrice générale a sans doute causé un retard. Le recensement de ce mois n'est pas un positionnement définitif mais une déclaration d'intention des agents. Mais cela n'a sans doute pas été compris partout. Ce n'est en aucun cas une obligation à prendre les congés dans ce cadre.*

*L'administration remercie pour les remerciements sur les travaux TBVS.*



## 1. Procès verbal de la FS CSA SCR du 22 septembre 2023

Avis favorable

## 2. Présentation du tableau de bord de veille sociale 2023 des services centraux de la Direction générale des Finances publiques

Nous remercions tout le réseau de la prévention et des secrétariats pour la qualité et l'exhaustivité des données et de leur présentation.

Nous constatons un taux de couverture des effectifs de plus en plus déficitaire malgré leur hausse régulière. Les départs en retraites d'une population vieillissante n'attirent pas le chaland, notamment sur des postes spécifiques (DTNum, DCM Agriculture, ACSIA, GP-1B, DIE-2A en manque de chef). Cela est d'autant plus inquiétant lorsque des secteurs entiers sont pratiquement vides comme la cellule de réglementation des collectivités à GP-1B ou des postes stratégiques d'attachés fiscaux à Londres ou à Pékin. On peut aussi évoquer l'étiollement localisé de certaines MOE comme celle de FICOBA du bureau BSI-2. Depuis deux ans, le taux de rétractation au recrutement augmente, même si nous constatons que les inspecteurs stagiaires ont été sans doute « mieux » accueillis en 2023 qu'en 2022. Les demandes de retour à GF sont importantes. Les chiffres des services informatiques doivent être nuancés par les grands effectifs des bureaux concernés.

Les agents ont du mal à achever leurs travaux au vu du taux d'écrêtement horaire et des congés non pris. Apparemment, les services se renouvellent de plus en plus rapidement malgré les disparités (13,10 % à 16,33 %).

Le grand nombre de rédacteur et d'encadrement intermédiaire explique la prééminence de la catégorie A. Chaque administrateur a autorité sur une moyenne de 27 rédacteurs et 5 contrôleurs et 1 agent administratif. Les genres sont à parité. Toutefois, nos services sont assez âgés (2/5 ont plus de 50 ans).

Le télétravail reste stable. La plupart des collègues choisissent une formule souple ponctuelle ou mixte.

Pourquoi le bureau SPiB-1B du pilotage des emplois, des effectifs et des organisations, la DLF / F2 chargée de la fiscalité des personnes et le DCM de l'Éducation Nationale ont-ils tant de mal à prendre leurs congés ?

Le taux d'écrêtement par service traduit des difficultés dans la régularité des travaux. La DLF est, en effet, sollicitée par les demandes du Gouvernement et de la session parlementaire. Cependant, la situation à RH reste inquiétante. Est-ce l'absorption des réformes ou la récurrence de grosses opérations telles que les mutations ? Faut-il améliorer l'organisation ? SJCF et SPiB semblent aussi avoir quelques difficultés...

La fiche de signalement a surgi après la pandémie comme un outil d'expression du mal-être personnel. Nos collègues y voient le moyen d'arrêter une situation de crise intolérable. Nous avons constaté une utilisation à tout poste de responsabilité : rédacteurs mais aussi encadrants de proximité en souffrance.

Nous demandons, comme pour les B et les C, la prise en compte des écrêtements en heure supplémentaire.



*Le TBVS est un exercice national. Les congés maladie supérieurs à 5 jours n'y figurent pas pour cette raison. Sans défaut, ce chiffre sera indiqué sur le TBVS 2024.*

*Le taux de rotation est en augmentation ; il est calculé par rapport au nombre d'agents affectés. Il est calculé d'après SIRHIUS décisionnel, le SAGERFiP et un sondage du bureau. Mais nous n'avons pas la nature des départs.*

*Le taux d'écrêtement est inquiétant, notamment à RH. Il y a un développement très important du télétravail. Le taux (croissant) est de 57 % dans le réseau et de 88 % (autorisation au 31 décembre). On n'a pas de webpointage : de ce fait nous sommes en manque d'indicateur. C'est un autre rythme que permet le télétravail. Mais il y a un allongement de la journée de travail en télétravail. Il faudrait mener une étude sur le télétravail. Il existe dans les directions locales une fiche bilan du télétravail 2024. Cette fiche devrait être établie pour les services centraux (ce sera à discuter en 2025 au niveau des services pour débattre du théorique/réaliser). Le télétravail évolue de mois en mois avec une baisse en septembre (plus faible en janvier) en raison des mutations. Mais il croît d'année en année. Le télétravail se concrétise par un ou deux jours par semaine (au lieu de deux ou trois comme précédemment). Les situations de refus doivent être traitées en bonne intelligence dans les services.*

*En ce qui concerne les taux élevés d'écrêtement, l'offre de service va être déployée pour les services prévus par le plan annuel de prévention au deuxième semestre 2024 en raison de la prise en compte d'une nouvelle organisation du DUERP/PAP.*

*Par ailleurs, on va accompagner les services d'administration centrale dans l'appropriation du TBVS (webinaire auprès des chefs de bureau mais également visite sur site pour faciliter l'appropriation du TBVS). Le recensement n'est pas pris en compte. Le taux d'écrêtement, lié au taux de télétravailleur, traduit la tension. Les bureaux déclinent les politiques ministériels et directionnels. On connaît la mission de la DLF en le sachant et en y restant qu'un temps assez court. La DLF n'a pas été intégré sur les fiches TBVS : c'est un oubli qui sera réparé dans les meilleurs délais.*

*Le résultat de l'observatoire interne (taux par service si plus de 20 agents) et le DUERP doivent permettre d'analyser plus finement les difficultés.*

*La ligne de conduite est de prendre en compte l'expression des agents (y compris par téléphone ou de visu). La confidentialité est totale avec l'assistante de prévention. La prise en charge est rapide. SIGNALFiP ne prend en compte que le module externe (agression par des usagers : volume de signalement actuel, mais on voit apparaître d'autres services comme les amendes et le recouvrement). Au second semestre, on activera le modèle interne (harcèlement...). Il n'y a pas de limite au signalement. Des chefs de bureaux signalent l'arrivée imminente de fiche. Il y a aussi le pôle des agents en difficultés qui est sollicité, mais il travaille indépendamment de l'assistante de prévention.*

*L'administration n'est pas en mesure d'analyser le motif des rétractations individuelles. Il est nécessaire de demander aux chefs de bureau de mettre en place un entretien des trois mois et des six mois. Les départs au bout d'un an ne sont pas là pour contourner le TBVS. La volumétrie et la qualité du travail et de la vie personnelle ne peut être constaté qu'au bout d'un an. Et les agents disposent, pour certain, de priorité. Il faudrait renseigner l'origine de la rétractation.*

*Le taux de rotation plus élevé à la DIE devra faire l'objet d'une approche « offre de service » et appropriation du TBVS (deuxième semestre 2024).*

*Le taux de recours en évaluation n'est pas connu pour 2023 mais il sera communiqué l'année prochaine*



*L'administration n'est pas en mesure de rémunérer les heures supplémentaires. Et l'exercice est très encadré et réservé à des missions particulières.*

### **3.Point sur les réaménagements en cours ou à venir : Bâtiment Montaigne**

Nous demandons une visite de site afin de constater la bonne réintégration de nos collègues dans leurs nouveaux bureaux.

La pièce humide 3491 pose question. Comment se fait-il que la zone n'avait pas été neutralisée dans les plans de travaux ? Y avait-il déjà un plan de réfection et de réaffectation du lieu ? Les eaux usées sont porteuses de maladie. Leur bonne évacuation est nécessaire à la salubrité des lieux et à la santé des occupants.

*A Noisy-le-Grand, les travaux ont été réalisés afin de prendre en compte la réorganisation fonctionnelle de septembre 2021 avec une idée : regrouper les équipes. Il fallait faire bouger tout le monde sur tous les étages. En avril 2023, on avait réalisé un déménagement au Maille Nord. Le secrétariat général a fait appel à un prestataire. Le processus s'est achevé à la mi-janvier. Le prestataire a fait des réunions bilatérales avec les chefs de bureau.*

*Sur l'intranet SSI, le guide adapté à chaque bureau a été publié sur l'intranet. Les agents ont été placés en télétravail exceptionnel de plusieurs jours ou semaines. Des salles de réunion ont été mis à disposition pour les équipes et les agents qui ne pouvaient réaliser le télétravail.*

*Le recrutement continu d'agent et de prestataire a nécessité de prendre en compte les demandes postérieurement à la mi-janvier. Le stock est en cours de traitement. Tout comme les opérations de confort comme le nettoyage de moquette.*

*On est en train de créer des salles de réunion qui sont en cours d'ameublement. Notamment au septième étage où la CGC & UNSA aura un nouvel espace.*

*L'administration est favorable au droit de visite (ASA 95) pour le Montaigne et pour Nantes.*

*Le câblage est nécessaire à l'installation. Mais le plan de réinstallation était figé dans le cadre du déménagement malgré les arrivées ultérieures des collègues. Des câbles ont été retirés dans le cadre d'une remise aux normes. La téléphonie passe après le mobilier dans l'ordre des choses.*

*L'administration constate la saleté du matériel déménagé. Il faut faire des demandes de nettoyage selon la procédure courante.*

*Le ratage du bureau 3491 est du fait non pas du SG mais du prestataire.*

*Le parking sera encombré tant que les ajustements ne seront pas terminés.*

*Nantes, un point est attendu le 20 juin.*

*Au Montaigne, les agents seront serrés mais ensemble (moins 10 m<sup>2</sup>/agent).*

Quels sont les services de la DTNum et de la DPN (notamment de Noisiel) qui auraient vocation à déménager au Xylo de Fontenay-sous-Bois ?

La formation spécialisée exige d'être associée à la démarche. Nous demandons notamment une visite de site avant et après les éventuels travaux.

*L'administration demande 7 000 m<sup>2</sup> en urgence à SPIB avec prise en compte des normes tertiaires. La DTNum commencera à être regroupé au Xylo plutôt qu'au Montreuil-Fédération. Dans ce bâtiment, il y aura plus d'espace pour d'autres services. Il n'y a pas de calendrier parce que le bail n'a pas été signé, en raison notamment du rabot budgétaire. Il y a 4 à 5 mois de travail. De ce fait,*



*la DTNum ne pourra arriver qu'en décembre au plus tôt. Les agents ne sont pas obligés de suivre et il y a la prime de restructuration.*

*L'administration prend acte que la communication ne soit pas prématurée au point d'inquiéter inutilement les collègues.*

Nous rappelons que le rabot budgétaire ne doit pas peser en défaveur du projet de réaménagements à Nantes.

#### **4.Examen du tableau de suivi des fiches de signalement 2023**

Concernant la fiche n° 9 du 13/12/2023, il s'agit de la deuxième fois qu'un encadrant fait part de ses difficultés auprès d'un collaborateur (cf. fiche n° 2 du 26/04/2023). L'incompréhension et le mal-être sont, comme on peut s'y attendre, réciproque. Dans ce dossier, l'encadrant est cependant le sachant et le collaborateur un jeune arrivant. Reste à déterminer quels outils favorisent l'intégration des nouveaux dans des processus de fabrication déjà bien rodés. La solution de la réaffectation est une solution amiable infra-disciplinaire. On peut remarquer la disponibilité du chef de bureau BSI-2 à maintenir la cohésion générale. Le recours hiérarchique formalise le lien entre l'autorité et l'ensemble des agents.

Concernant la fiche n° 10 du 21/02/2024, il nous est difficile de nous déterminer. En tout état de cause, chaque collègue doit exprimer du respect réciproque par son langage, sa tenue et son hygiène.

*L'administration se félicite du déploiement de la politique de tolérance zéro sur les comportements inappropriés.*

#### **5.Examen du tableau des accidents de service et trajets 2023**

Concernant les mauvaises chutes, nous ne pouvons que recommander aux collègues la plus grande prudence dans leurs déplacements.

À propos de la situation du télétravailleur, l'accident sera-t-il qualifié d'accident du travail ?

Les chutes au parking du Montaigne rappelle la nécessité de disposer d'un dispositif anti-dérapant.

Les médecins prescrivent de moins d'arrêt-maladie mais de plus en plus de télétravail à titre de prévention.

*Des travaux du parking au Montaigne ont été réalisés malgré le stockage de mobiliers.*

*La reconnaissance de l'accident de travail ou de trajet doit être réalisée le plus tôt possible afin de limiter les délais quand bien même aucun arrêt n'est prononcé.*

*La question du télétravail thérapeutique ne peut pas être posé totalement en raison du secret médical.*

*La jurisprudence des accidents de travail en télétravail. L'un des arrêts est défavorable. Le pôle des agents en difficulté est de prendre en compte favorablement les demandes des agents.*

#### **6.Examen des observations du registre SST de septembre à novembre 2023 pour information**

Le Montreuil-Blanchi présente des difficultés de climatisation. Certes, le code de l'énergie (R241-26) dispose une consigne à 19 °C de température en période occupée et 16 °C en cas d'inoccupation supérieure à 24 h (R241-27). Le BIET (SG SIEP) constate cependant qu'une remise en température prend 48 h à 72 h. De ce fait, il nous semble raisonnable de limiter le plafond des weekends à 16 °C



pour limiter l'inertie thermique. Et tout dépend comment la température est effectivement évaluée. Elle doit être mesurée au centre de la pièce à 1,50 m au-dessus du sol (R241-25 2°). Il faut cependant ajouter que la chaleur ressentie dépend de l'humidité de l'air. Or, la fin de l'automne 2023 fut une période particulièrement pluvieuse. L'impression de chaleur accueillante nécessite sans doute un forçage thermique qui abaisse substantiellement le taux d'humidité. Ces remarques sont valables pour le Montaigne (Noisy-le-Grand) mais aussi pour le Turgot et le Vauban (Paris).

Il est nécessaire de bien entretenir les toilettes et les canalisations. Il est déplorable de constater que les femmes soient particulièrement pénalisées.

Au Montaigne, il est nécessaire de pourvoir à la remise en état des canalisations. Pourquoi le cloisonnement de la pièce incriminée a-t-il été modifié alors que le lieu était condamné ? Nous sommes satisfaits du changement de situation de la pièce.

Le SG devra sans doute redoubler d'attention pour l'entretien des fontaines à eaux et de leur environnement. Il est sans doute nécessaire de rappeler, notamment aux secrétariats, le contact de la logistique bâtiminaire pour relayer ce genre d'incidents.

Comme on l'a vu dans les fiches d'accidents de trajet, il est nécessaire de rendre antidérapant le sol du parking du Montaigne pour éviter les glissades des personnes même si le lieu est aux normes pour les véhicules à pneumatiques (traitement à la silice ou au corindon).

Les systèmes de climatisation sont sans doute vieillissants.

On aura sans doute la question inverse l'été prochain sur la climatisation.

*On partage le constat de l'irrégularité des températures : en fonction des horaires le soir ou d'un bureau à l'autre.*

*Le sentiment de froid peut être réduit par les plaids (si la consigne réglementaire de la température est respectée) sur demande spécifique.*

## **7. Questions diverses**

### **Cellule de veille**

*Cela sera traité par l'administration.*

### **Case mobilité carrière**

*Il est impossible de faire une exploitation automatique de la case. Il est de la responsabilité du chef de service de s'assurer que la démarche soit mise en œuvre effectivement.*

### **Crédits**

*L'enveloppe APNP est de 4 221 ETP. L'enveloppe locale est réduite à 43 €/agent contre 101 €/agent dans le réseau en raison de la prise en compte bâtiminaire par le SG soit 182 188 € global.*

### **Virtualisation du poste de télétravail VPN 15**

Cette réforme ne concerne que la sphère informatique MOA/MOE.

*L'expérimentation concerne quarante agents BSI-3 et DTNUM. Elle est en cours...*

### **Déménagements**

Le déménagement de SPiB est prévu à l'horizon 2025.



## **Organisation des services en période olympique et paralympique**

La circulaire gouvernementale du 22 novembre 2023 sur les jeux olympiques ne limite pas son champ de compétence à la seule capitale. C'est toute l'Île-de-France qui sera concernée. Par exemple, le blocage de la gare de Lyon pénalisera aussi l'accès aux sites de Montreuil (Métro 1), Noisy-le-Grand et Noisiel (RER A). Le télétravail devra-t-il être proposé aux agents pris dans la nasse &c. ?

Certains secrétariats de Bercy ont reçu « une note » (du secrétariat général datée du 12 février) qui exige que les agents déposent tous leurs congés et télétravail jusqu'au 9 septembre avant le 15 mars. Le lancement de la démarche paraît à la fois tardif et précipité puisque, compte tenu du délai de transmission, l'exercice se concentre en une poignée de jours ouvrés. Quelles sont les marges de manœuvre pour les agents qui n'ont pas encore connaissance des congés qu'ils souhaitent prendre (dates inconnues pour le conjoint, planning des enfants, proche aidant...) ? Pouvez-vous nous assurer que ces plannings ne sont que prévisionnels ?

Télétravail la quinzaine du 22 juillet pour les agents de Bercy : le SG évoque le fait que la quinzaine du 22 juillet, il serait préférable que les locaux du ministère soit vidé de ses agents. Les agents n'ont pas reçu de consignes écrites. Certains bureaux ont évoqué des contraintes liées aux JO en demandant à leurs agents d'être toute la semaine en télétravail. D'autres bureaux indiquent qu'ils s'opposeront à ce que les agents aient 5 jours de télétravail.

Nous demandons des éclaircissements et des assurances :

- que les agents qui seront en télétravail le soient dans le cadre du télétravail exceptionnel (et non sur leurs quotas de jours) ;
- que le télétravail soit possible sur la base du volontariat et non imposé aux agents ;
- que le télétravail puisse être effectué depuis un autre lieu que le domicile ;
- que les agents perçoivent une indemnité de télétravail supérieure à l'indemnité forfaitaire.

Agents travaillant sur site à Bercy : Les agents seraient pré-enregistrés par la préfecture de police afin de pouvoir accéder aux locaux avec un QR code selon le SG.

- qui va collecter les données : le ministère de l'intérieur ou une société privée ?
- quelle est la nature des données collectées lors de l'inscription ?
- quel usage précis sera fait des données ?
- quelle est la durée exacte de la conservation des données ? Quand seront-elles supprimées ?
- quelles sont les modalités de présentation du QR code ? si cela est sur téléphone, les agents seront-ils équipés d'un téléphone professionnel ?

Les enfants pourront-ils être accueillis à la crèche de Bercy entre le 22 juillet et le 9 août ? Devront-ils être également fichés ?

Accès aux cantines de Bercy : Nous souhaitons connaître les dates de fermeture des cantines de Bercy. Des rumeurs laissent entendre des fermetures totales entre le 22 juillet et le 9 août.

Accès vélos : Les collègues venant en vélos pourront-ils accéder à Bercy en vélos entre le 22 juillet et le 9 août sans difficulté ?

Accès métro Bercy et Gare de Lyon : Des fermetures de stations et/ou de sorties semblent envisagées par la préfecture entre le 22 juillet et le 9 août. Pourrions-nous avoir des détails ?

Une campagne de conduite du changement est-elle déjà programmée.



## **Hygiène au Turgot**

Enfin, dernier point, il y a des souris depuis plusieurs mois à certains étages de Turgot (peut-être également ailleurs).

Nous demandons la mise en place de grosses boîtes appât. En effet, les petites boîtes positionnées dans les bureaux sont sans effet.

Les souris sont habitués aux locaux. Elles s'attaquent même au papier et carton !

Le sous-sol de la gare de Lyon est sans doute

*Les locaux du Sully ont été traités et retraités. Sur le restaurant administratif, un prestataire AGRAF intervient toutes les semaines.*

*Les faux plafonds vont être traités avec un nouveau produit.*

*Il y a la tolérance de manger dans les bureaux. Les déchets de nourritures doivent être déposés hermétiquement dans les bacs verts. Les tiroirs doivent être fermés.*

*A Turgot, il y a eu aussi des moments de convivialité qui ont duré et les agents sont partis hors des horaires et sans avoir nettoyé les déchets.*